



- Légende**
- Limite communale
 - Limite de zone PLU
 - Espace boisé classé à conserver ou à créer
 - Plantation à réaliser
 - Emplacements réservés
 - Zone touchée par le PER Mouvements de Terrain (Plan d'Exposition aux Risques). Arrêté préfectoral du 09.05.1989
 - D.P.U. Le Droit de Préemption Urbain est applicable à l'ensemble des zones U et AU

COMMUNE DE PLAPPEVILLE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

REGLEMENT GRAPHIQUE
02 / 1/2000

Edition du document :	Date de référence :	Procédure en cours :
Mars 2013	Arrêt du PLU DCM 14 / 06 / 2012	
	Approbation du PLU DCM 21 / 03 / 2013	
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 8 rue Marconi 57000 Metz Tel : 03 87 21 99 00		

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage ni la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. 2009

